



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 45	Date de convocation : 27 mai 2026
Nombre de conseillers présents : 39	
Nombre de suffrages exprimés : 42 dont : 3 pouvoirs	

SÉANCE DU 02 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de juin à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Agoulin (Salle des fêtes).

Présents avec voix délibérante :

Yannick BALLY, Claudine BARNERIAS, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Gérard BONNEAU, Pascal BOSSARON, Marc CARRIAS, Jean-Pierre CESSAC, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Christian CHAVAROUX, Christophe CLEMENTE, Marc CONÇU, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, David GAYET, Emilie GOURBEYRE, Jean-Marc GOUYET, Stéphane HOUSIER, Maud LEVRAT, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Olivier PARADIS, Rémy PETOTON, Laëtitia POUZADOUX, Claude RAYNAUD, Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER, Eric ROUSSEAU, Thierry SEGUIN, Frédéric VAUTRELLE, Astrid ZANUTTO, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Elodie BIGAY-MARTINS (suppléant de Guillaume LAURENT), Philippe ROUGERON, Sandrine CHANEBOUX FERRANDON

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Stéphane CHABANON, Pascale MORIN a donné pouvoir à Astrid ZANUTTO, Laurence WANG-WAH a donné pouvoir à Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER

Absents représentés :

Loïc CHATARD, Guillaume LAURENT

Absents :

Alain FEYDEL, Patricia FONTAINE, Cécile GILBERT

Secrétaire de séance : Jean-Pierre CESSAC

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2026_128 : Culture - Création d'un cursus musiques actuelles à l'école de musique Plaine Limagne

Domaines de compétences par thèmes - Culture

Rapporteur : Bernard MANILLERE

Vu les statuts de la communauté de communes Plaine Limagne,
Considérant qu'il est possible de créer un cursus "musiques actuelles" au sein de l'école de musique Plaine Limagne,

Il est proposé la mise en place d'un nouveau cursus à l'école de musique Plaine Limagne, autour des musiques actuelles. L'école de musique Plaine Limagne ne propose aujourd'hui

qu'un cursus classique. Les musiques actuelles permettraient d'attirer de nouveaux publics et d'occuper les heures encore vacantes de certains enseignants.

Ce parcours ne concernerait que le cycle 2 (le cycle 1 étant en tronc commun). La pratique musiques actuelles pourrait également être proposée en option pour le parcours classique en plus de l'option harmonie. Le cursus incluerait les ateliers, la formation théorique et 1h/semaine d'harmonie-jazz.

Il serait nécessaire, pour ouvrir ce cursus, d'ajouter 1,5 heure par semaine à un enseignant.

La question doit être tranchée avant les inscriptions pour la rentrée de septembre.

Après avoir procédé au vote, le conseil,

DELIBERE

Article 1 :

Un cursus "Musiques actuelles" est créé au sein de l'école de musique Plaine Limagne.

Article 2 :

Les volumes horaires des agents intervenant sur ce cursus seront augmentés afin de pouvoir assurer les cours.

Délibéré à l'unanimité les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 8 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre CESSAC

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement

